



## AVIS PUBLIC

### RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

Par cet **AVIS PUBLIC**, madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la ville le 11 novembre 2022, et elle fera maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
  - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis ;
  - Le 12 octobre 2022 :
    - vous aviez la citoyenneté canadienne
    - vous n'étiez pas en curatelle
    - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années.
  - De plus, vous deviez, le 12 octobre 2022, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec
    - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente d'élection au plus tard le 26 novembre 2022 avant 17 h 30.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

**Hôtel de Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson – Salle de conférence  
88, chemin Masson, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson**

Judi	24 novembre 2022			de 19 h à 22 h
Vendredi	25 novembre 2022			de 14 h à 18 h
Samedi	26 novembre 2022	de 10 h à 13 h		de 14 h à 17 h 30

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection au 450 228-2543, poste 224, par courriel au : [greffe@lacmasson.com](mailto:greffe@lacmasson.com) ou par courrier au : 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 16 novembre 2022.

Judith Saint-Louis  
Présidente d'élection

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et présidente d'élection, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 16 novembre 2022 l'avis public ci-haut sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.